

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Visa B. DESSEIGNE Sisa Y. LEHOUELLEUR

JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,

VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

<u>Article 1</u> – La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**Attaché au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2023 :

VETTESE Jean-Yves MANA Sophie

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	61	115	176
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

<u>Article 2</u> - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 0 1 DEC. 2023

Josée MASSI Maire de Toulon

Josée MASSI, Maire de Toulon, , Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par : Sa communication au Centre De Gestion pour publicité Son affichage le : Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mols à compter de sa notification. Signature :



VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines Tél : 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE R. Visa Y. LEHOUELLEUR

JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion, VU le décret n° 2012 – 924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des

Rédacteurs Territoriaux,

VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

<u>Article 1</u> – La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **Rédacteur principal de 2**ème classe au titre de la promotion interne est fixée comme suit pour l'année 2023 :

SIDOLLE Céline (Examen professionnel)

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les cond	itions pour un	avancement	t de grade
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	0	2	2
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

<u>Article 2</u> - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 0 1 DEC. 2023

Josée MASSI Maire de Toulon

Josée MASSI, Maire de Toulon,
Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par :
Sa communication au Centre De Gestion pour publicité
Son affichage le :
Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours »
Contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.
Signature :



VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des **Ressources Humaines** Tél: 04 94 36 89 09

> Visa B. DESSEIGNE &A Visa Y. LEHOUELLEUR /

> > JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

VU le décret n° 2012 – 924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

Article 1 - La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Rédacteur au titre de la promotion interne est fixée comme suit pour l'année 2023 :

MARIE Patricia **SANGLAS** Annie

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	19	197	216
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 0 1 DEC. 2023

> Josée MASSI Maire de Toulon

Josée MASSI, Maire de Toulon, Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par : Sa communication au Centre De Gestion pour publicité Son affichage le :

Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » Contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.

Signature:



VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines Tél: 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE SA Visa Y. LEHOUELLEUR

JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,

VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

<u>Article 1</u> – La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **Technicien au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2023 :

SCHMID Laurent GERARD Benjamin

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les cond	litions pour un	avancemen	t de grade
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	196	160	356
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

<u>Article 2</u> - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 0 1 DEC. 2023

Josée MASSI Maire de Toulon

Josée MASSI, Maire de Toulon, Certifie que le présent acte est devenu exécutoire par : Sa communication au Centre De Gestion pour publicité Son affichage le :

Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.

Signature:



VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines Tél: 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE (L)
Visa Y. LEHOUELLEUR

Josée MASSI, MAIRE DE TOULON,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

<u>Article 1</u> – La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne est fixée comme suit pour l'année 2023 :

SANTELLI Philippe GOMEZ Antoine MERAH Abdelhafid LAFFONT Stéphanie GOMEZ François SCHMITT Philippe OSTERTAG Jeanine VILLECROSE Mathilde

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	146	498	644
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	3	8

<u>Article 2</u> - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 0 1 DEC. 2023

Josée MASSI Maire de Toulon

Josée MASSI, Maire de Toulon, certifie que le présent acte est devenu exécutoire par : sa communication au Centre De Gestion pour publicité Son affichage le :

Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.

Signature :



VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines Tél: 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE L. Visa Y. LEHOUELLEUR

JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,

VU le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale,

VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

<u>Article 1</u> – La liste d'aptitude pour l'accès au grade de Chef de Service de Police Municipale au titre de la promotion interne est fixée comme suit pour l'année 2023 :

TOMASSO Yves (Examen professionnel)

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les cond	itions pour un	avancemen	t de grade
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	54	7	61
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

<u>Article 2</u> - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, en l'Hôtel de Ville, le 0 1 DEC. 2023

Josée MASSI Maire de Toulon

Josée MASSI, Maire de Toulon, Ancien Ministre, certifie que le présent acte est devenu exécutoire par : sa communication au Centre De Gestion pour publicité Son affichage le :

Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.

Signature:



VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Ressources Humaines Tél : 04 94 36 89 09

Visa B. DESSEIGNE B.L.
Visa Y. LEHOUELLEUR

CDG 83 Arrivée N° NUM - 2023-10138 - NUM Enregistrée le 08/12/2023

Josée MASSI, MAIRE DE TOULON,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du 19 juillet 2022, portant établissement des Lignes Directrices de Gestion,
VU le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre
d'emplois des Bibliothécaires Territoriaux,
VU le budget de la Ville pour l'exercice courant,

ARRETE

<u>Article 1</u> – La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **Bibliothécaire au titre de la promotion interne** est fixée comme suit pour l'année 2023 :

RAMBOZ Nathalie

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les cond	litions pour un	avancement	t de grade
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	4	7	11
Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

<u>Article 2</u> - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du service de Gestion Comptable de Toulon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

> Josée MASSI Maire de Toulon

Josée MASSI, Maire de Toulon, certifie que le présent acte est devenu exécutoire par : sa communication au Centre De Gestion pour publicité Son affichage le :

Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon ou sur « Télérecours » contre le présent arrêté est de deux mois à compter de sa notification.

Signature :